



Plaquette de présentation de :

FORMATION À L'UTILISATION D'ANIMAUX  
DE LA FAUNE SAUVAGE NON-HEBERGEE  
A FINS SCIENTIFIQUES

Formation ExpeFS

Version 2.07 – 20/10/2021

Toute personne utilisant des animaux à fins scientifiques à l'obligation réglementaire de suivre une formation spécifique (au plus tard, dans l'année suivant la prise de fonction). La formation ExpeFS, proposée par le Muséum, en partenariat avec [le CNRS](#) et [l'OFB](#), a été conçue pour répondre aux besoins spécifiques de la communauté scientifique travaillant sur des animaux sauvages dans la nature. La diversité des espèces concernées ([tous les animaux vertébrés et les céphalopodes de France](#)), leur réaction à la manipulation par l'homme, et les conditions de travail (sur le terrain) sont tellement différentes des conditions de laboratoire qu'il a été jugé nécessaire de créer une formation spécifique, dédiée à la faune sauvage non-hébergée.

Cette formation est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous les n°I-75-MNHN-F1-15 (17 juin 2015, [fonction Concepteur](#)) et I-75-MNHN-F2-15 (17 juin 2015, [fonction Opérateur](#)), est délivrée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (organisme de formation agréé sous le n°1175P009775), et repose sur l'expertise de 36 formateurs provenant de 13 établissements français compétents dans le domaine enseigné.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation et les principes éthiques de Réduction-Raffinement-Remplacement (3R) applicables à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques, adaptés à la faune sauvage non-hébergée ;
- Identifier le champ réglementaire d'application propre à ses pratiques ;
- Connaître les méthodes alternatives permettant d'éviter le recours aux animaux vivants ;
- Veiller au bien-être animal de la capture au retour en milieu naturel ;
- Anticiper et réduire le stress et la douleur chez l'animal utilisé ;
- Rédiger une demande d'autorisation de projet utilisant des animaux à fins scientifiques.

Les personnes responsables de la conception ou la réalisation des procédures utilisant des animaux à fins scientifiques, y compris l'euthanasie, doivent suivre une [formation à la fonction de Concepteur de projet \(ex-niveau 1\)](#).

Les personnes responsables de l'application des procédures aux animaux, y compris l'euthanasie, doivent suivre une [formation à la fonction d'Opérateur de projet \(ex-niveau 2\)](#).

Les personnes souhaitant tout ou partie de la formation dans le cadre de l'obligation de formation continue pour maintien de compétences s'inscrivent pour la fonction leur correspondant.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est composée de deux modules :

- un **module de base**, constitué de cours théoriques (25 heures pour la fonction Concepteur, 14,5 heures pour la fonction Opérateur). Ce module sera délivré intégralement en distanciel.
- un **module complémentaire spécifique**, constitué des rappels de cours théoriques et leur mise en œuvre en travaux dirigés (17h de cours préparant à la pratique + 15h de travaux dirigés, identiques pour les fonctions Concepteur et Opérateur). Ce module a lieu en été, en station de terrain, le lieu dépendant des modèles animaux choisis pour les travaux dirigés par les apprenants: au [Centre d'Etudes Biologiques de Chizé](#) (Villiers-en-Bois, 79) pour les grands mammifères (sanglier), les petits mammifères (petits rongeurs), les grands oiseaux (oie, canard, pigeon), les petits oiseaux (mésange charbonnière, moineau domestique, merle noir) et les reptiles (couleuvres, tortues), ou à la [Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale](#) (Moulis, 09) pour les amphibiens (anoures urodèles) et les reptiles (lézards).

La formation est sanctionnée par un examen (2 h) qui valide l'acquisition des compétences requises. La validation de l'examen donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Langue d'enseignement : français.

## PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS D'ADMISSION

[Tout personnel utilisant des animaux de la faune sauvage non-hébergée à des fins scientifiques](#) (à l'exclusion des personnels pratiquant exclusivement des actes dont le but premier est d'identifier les animaux, la médecine vétérinaire non-expérimentale, ou des actes générant une douleur inférieure au seuil défini par la réglementation).

### [Conditions d'admission pour la fonction Concepteur](#)

- Soit être titulaire d'un diplôme sanctionnant un minimum de 5 années d'études supérieures dans une discipline scientifique relative à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques;
- Soit être personnel en activité ayant validé 2 années d'études supérieures dans une discipline scientifique relative à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques, et un minimum de 5 années d'expérience professionnelle sous la responsabilité directe d'une personne Concepteur.

### [Conditions d'admission pour la fonction Opérateur](#)

- Aucun prérequis de diplôme n'est obligatoire. Il faut justifier d'une affiliation à une structure compétente en utilisation d'animaux à fins scientifiques, et opérer dans le cadre de projets autorisés, conçus par une personne Concepteur.

### [Conditions d'admission pour un suivi partiel de la formation dans le cadre du Maintien de Compétences](#)

- Avoir déjà suivi une formation à l'Utilisation d'Animaux à Fins Scientifiques (aussi appelée « à l'Expérimentation Animale »). Dans le cadre de l'obligation de formation continue (3 jours, soit 21h, par période de 6 ans), vous demandez à suivre tout ou partie de la formation ExpeFS, en indiquant lors de la préinscription les items d'enseignement souhaités.

## FRAIS D'INSCRIPTION

AFFILIATION	TARIF CONCEPTEUR	TARIF OPERATEUR
Agent de l'Etat, établissement publics, organismes reconnus d'utilité publique ou d'intérêt général	2171 € HT (non-doctorant) 1400 € HT (doctorant)	2025 € HT (non-doctorant) 1400 € HT (doctorant)
Agent d'un autre établissement	4342 € HT	4050 € HT

Ces frais d'inscription comprennent la restauration et l'hébergement lors du module complémentaire (420 € HT pour Concepteur, 395 € HT pour Opérateur).

Pour les personnes ayant déjà validé une formation à l'Utilisation d'Animaux à Fins Scientifiques, mais souhaitant suivre certains enseignements de la formation ExpeFS dans le cadre de l'obligation de maintien des compétences, la tarification sera à la carte, calculée en fonction du coût des enseignements choisis. Merci de nous contacter pour obtenir un devis adapté à vos besoins.

## DATES DES SESSIONS

**Fonction Concepteur – module de base:** après-midis du lundi 14 mars au vendredi 25 mars 2022.

Horaires (UTC+2) : L 14/03 14h-17h30, Ma 15/03 14h45-17h15, Me 16/03 14h45-19h, J 17/03 14h-17h45, V 18/03 13h-17h, L 21/03 13h30-18h30, Ma 22/03 13h30-18h30, Me 23/03 14h45-17h15, J 24/03 14h45-19h, V 25/03 13h-17h30.

**Fonction Opérateur – module de base:** après-midi du mardi 15 mars au jeudi 24 mars 2022.

Horaires (UTC+2) : Ma 15/03 13h45-16h, Me 16/03 15h15-19h, J 17/03 15h15-17h15, V 18/03 13h-17h, L 21/03 13h30-16h, Ma 22/03 13h30-15h30, Me 23/03 13h30-17h30, J 24/03 15h15-19h, V 25/03 15h45-17h30.

**Module complémentaire** (pour Concepteurs et Opérateurs), en fonction du groupe taxonomique souhaité pour les démonstrations pratiques (le choix définitif du groupe de Démo dépendra des demandes et des nombres de places) :

- Au CEBC pour les mammifères, les oiseaux, les reptiles (couleuvres, tortues) : du lundi 27 juin (12h) au vendredi 1 juillet 2022 (15h), ou du lundi 5 septembre (12h) au vendredi 9 septembre 2022 (15h);
- A la SETE pour les amphibiens et les reptiles (lézards): du lundi 12 septembre (12h) au vendredi 16 septembre 2022 (15h).

## PRE-INSCRIPTION ET CRITERES DE SELECTION

La pré-inscription se fait à l'aide d'un formulaire en ligne, incluant une demande chiffrée du nombre moyen annuel d'interventions prévues par catégorie de sévérité des procédures expérimentales à mettre en œuvre.

Lors de la pré-inscription, vous vous engagez :

- Financement : à avoir obtenu un accord de principe pour le financement des frais d'inscription de la formation, et des frais de mission afférents. Le financement est en général assuré par le service de formation du personnel de votre organisme de rattachement, ou par votre laboratoire de rattachement.
- Disponibilité : à être disponible aux dates et horaires prévus pour les deux modules ;
- Admission : à satisfaire les conditions d'admission.

Après confirmation de l'inscription par le responsable de la formation, une convention de formation sera établie entre l'organisme de rattachement de l'apprenant et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Formulaire de pré-inscription :

<https://enquetes-depf.mnhn.fr/index.php?r=survey/index&sid=459738&lang=fr>

Les inscriptions pour 2022 seront décidées le 7 janvier 2022 sur la base des pré-inscriptions reçues **au plus tard le 4 janvier 2022**.

## CONTACTS

- Responsable scientifique: Dr. Pierre-Yves Henry | [pierre-yves.henry@mnhn.fr](mailto:pierre-yves.henry@mnhn.fr)
- Gestionnaire: Gueric Cheroutre | [gueric.cheroutre@mnhn.fr](mailto:gueric.cheroutre@mnhn.fr)

Service Formation Continue, Direction de l'Enseignement et de la Formation, Muséum National d'Histoire Naturelle, 57 rue Cuvier, CP 27, 75005 Paris, Cedex 05, France.

## SOUTIENS

Cette formation est portée par le [Muséum National d'Histoire Naturelle](#), en partenariat avec le [Centre National de la Recherche Scientifique](#) et l'[Office Français de la Biodiversité](#).



**MUSÉUM**  
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

La formation est entièrement **financée par les frais d'inscription**.

La formation a bénéficié d'un soutien initial de la Fondation de coopération scientifique [Sorbonne Universités](#), dans le cadre de l'appel à projets FormInnov 2016.



La [Société Xerius](#) soutient cette formation par la mise à disposition de matériel de télémétrie.



## PROGRAMME DETAILLE

### MODULE DE BASE

#### Fonction Concepteur

INTITULE DU MODULE PAR ITEM DEFINI DANS L'ARRETE DU 01/02/2013	VOLUME HORAIRE
1a – Règlementation française applicable à l'expérimentation animale	Cours 2h
1b – Règlementation française applicable à l'expérimentation animale sur faune sauvage non-hébergée	Cours 2h
2a – Principes éthiques. Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Rôle et fonctionnement des comités d'éthique	Cours 2h
3 – Règle des 3R (Réduire, Raffiner, Remplacer) en théorie et en pratique	Cours 3h
4a – Méthodes alternatives en théorie et en pratique	Cours 2h
4c – Méthodes alternatives – Statistiques pour petits échantillons	Cours 2h
5a – Connaissances de base d'anatomie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5b – Connaissances de base de physiologie comparative et écologie des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5c – Connaissances de base d'éthologie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimental	Cours 1h30
6a – Recours aux points limites adaptés : critères physiologiques et comportementaux pour le choix des points limites et mise en œuvre	Cours 2h
6b – Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites et mise en œuvre pour anesthésie, analgésie et euthanasie	Cours 2h
7 – Méthodes d'euthanasie : principes généraux	Cours 2h30
TOTAL	Cours : 25h

## MODULE DE BASE

### Fonction Opérateur

INTITULE DU MODULE PAR ITEM DEFINI DANS L'ARRETE DU 01/02/2013	VOLUME HORAIRE
1 – Règlementation française applicable à l'expérimentation animale sur faune sauvage non-hébergée	Cours 1h30
2 – Principes éthiques. Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Rôle et fonctionnement des comités d'éthique	Cours 1h
3 – Règle des 3R en pratique : éthique appliquée, mise en œuvre	Cours 1h30
4 – Méthodes alternatives en théorie et en pratique	Cours 1h30
5a – Connaissances de base d'anatomie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5b – Connaissances de base de physiologie comparative et écologie des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5c – Connaissances de base d'éthologie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimental	Cours 2h
6 – Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites et mise en œuvre	Cours 2h
7 – Méthodes d'euthanasie : principes généraux	Cours 1h
TOTAL	Cours : 14h30

## MODULE COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE

### Fonctions Concepteur et Opérateur

INTITULE DU MODULE PAR ITEM DEFINI DANS L'ARRETE DU 01/02/2013	VOLUME HORAIRE
8a – Procédures expérimentales faiblement invasives : de la capture au marquage. Eléments théoriques par groupe d'espèces	Cours 2h
8b – Procédures expérimentales faiblement invasives : manipulations spécifiques et prélèvements de tissus. Eléments théoriques par groupe d'espèces	Cours 2h
8b – Procédures expérimentales faiblement invasives : télémétrie et biologging. Eléments théoriques par groupe d'espèces	Cours 1h
8d – Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments pratiques par groupe d'espèces	Démo 4h
9 – Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques.	Cours 2h
11 – Anesthésie et analgésie pour groupe d'espèces considéré	Cours 2h
12a – Méthodes d'euthanasie selon les espèces : théorie	Cours 1h
12b – Méthodes d'anesthésie, euthanasie et exploration fonctionnelle selon les espèces : pratique	Démo 2h
10a – Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces : théorie	Cours 2h
10b – Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces : pratique	Démo 2h
13a – Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène : théorie	Cours 3h
13b – Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène : pratique	Démo 1h
14 – Equipements et matériel d'hébergement temporaire: description, utilisation, entretien	Cours 2h
15 – Conception des procédures expérimentales et demande d'autorisation de projet	Cours/TD 4h
16 – Evaluation et validation de la formation	Examen 2h
TOTAL	Cours : 17h Démo : 15h  Total : 32h